



Cahiers  
de recherches  
médiévales et  
humanistes

## Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies  
Comptes-rendus | 2012

---

### *René d'Anjou (1409-1480)*, dir. Jean-Michel Matz et Noël-Yves Tonnerre

Vincent Challet

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crm/12778>

DOI : 10.4000/crm.12778

ISSN : 2273-0893

#### Éditeur

Classiques Garnier

#### Référence électronique

Vincent Challet, « *René d'Anjou (1409-1480)*, dir. Jean-Michel Matz et Noël-Yves Tonnerre », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], Comptes-rendus, mis en ligne le 25 novembre 2012, consulté le 15 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/crm/12778> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.12778>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 octobre 2020.

© Cahiers de recherches médiévales et humanistes

---

# René d'Anjou (1409-1480), dir. Jean-Michel Matz et Noël-Yves Tonnerre

Vincent Challet

---

## RÉFÉRENCE

*René d'Anjou (1409-1480)*, dir. Jean-Michel Matz et Noël-Yves Tonnerre, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 400p.  
ISBN 978-2-7535-1702-8

- 1 L'année 2009 qui fut celle du 600<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du roi René a été l'occasion de revisiter l'image d'un souverain si souvent associé à son mécénat (cf. l'exposition « Splendeur de l'enluminure »). Cet ouvrage est le fruit d'un colloque dont l'ambition n'était autre que « d'aborder le roi René d'un œil neuf » (L. Bourquin) et de rompre avec l'image convenue d'un roi débonnaire en utilisant comme angle d'attaque celui des formes de pouvoir et de gouvernement. C'est qu'en effet, compte tenu de la diversité des territoires gouvernés par René et dont la personne royale constituait bien souvent le seul dénominateur commun, il est possible de mettre en évidence la formation d'un discours « si ce n'est intégrateur, du moins fédérateur » dont font précisément partie mécénat, cérémonies, emblématique ou encore architecture palatiale. Un ouvrage qui permet enfin de considérer René comme un prince de son temps et de déplacer la focale du mécénat vers le gouvernement, ce mécénat qui, comme le résume parfaitement Michel Hébert risque de « déformer l'image globale d'un prince dont on connaît trop bien (...) les préoccupations culturelles et domestiques au détriment de son activité administrative ».
- 2 Ce nouveau regard posé sur René d'Anjou s'attarde tout d'abord sur la double question de l'exercice et de la prise du pouvoir évoquée en premier lieu par Christophe Rivière dans cette terre lointaine que constituait le duché de Lorraine, principauté féodale caractérisée par un morcellement politique extrême et une culture de la guerre privée, en somme une terre d'Empire dont René hérita de son beau-père. René d'Anjou y fut

contraint à de nombreuses concessions envers la noblesse lorraine à l'occasion de sa prise de possession du duché, ce qui lui garantit en retour la fidélité de cette aristocratie. Toutefois, à partir de 1442, il n'en mena pas moins une politique réformatrice visant à réassurer le pouvoir ducal qu'illustrent l'ordonnance de Lignéville (1444) destinée à limiter les aliénations du domaine ducal, le perfectionnement de l'appareil financier et administratif (embryon de Chambre des Comptes, office de chancelier) ou encore l'anoblissement du personnel ducal de haut rang. Autant de mesures qui firent du règne de René « une étape importante au sein d'un processus d'acculturation de longue durée » (p. 41) dont témoignent aussi bien la convocation d'États généraux en 1435-1437 que le développement d'une culture de cour (cf. le Pas de Nancy) : prince « moderne », René d'Anjou sut ainsi gérer en Lorraine « de manière habile la délicate transition de la féodalité à la modernité politique » et faire « émerger l'État moderne des anciennes structures et institutions féodales » (p. 45). De nature bien différente sans doute est la prestation de serments opérée par René à Marseille en 1437 et évoquée sous la plume de Jean-Pierre Boyer. Cette manifestation de concorde entre le roi et le grand port provençal intervient dans un contexte difficile pour le souverain et adopte un certain nombre de traits passablement humiliants pour la majesté royale. René doit en effet jurer de respecter les privilèges de la ville en reprenant les termes contractuels établis en 1257 par Charles I<sup>er</sup> d'Anjou et sans cesse renouvelés depuis lors. Une telle cérémonie qui vient réaffirmer l'existence d'un lien particulier entre le roi et Marseille s'inscrit en outre dans la perspective des projets napolitains de René d'Anjou qui s'embarque pour l'Italie dès avril 1438 : « René offrait à ses compagnons d'armes, spécialement aux Italiens, le tableau du grand port disposé à sa volonté. Il donnait, en parallèle, aux Marseillais, le spectacle d'une suite qui inspirait confiance quant au succès de l'expédition » (p. 67). Une cérémonie éminemment politique en somme. C'est sur un tout autre terrain que nous entraîne le très bel article de Marion Chaigne-Legouy en analysant la place d'Isabelle de Lorraine et de Jeanne de Laval au sein du gouvernement de René d'Anjou, deux reines placées dans des situations fort différentes. Si, en effet, c'est d'Isabelle de Lorraine que René tenait le duché de Lorraine et qu'elle en demeurait l'héritière, ce qui explique son implication dans le gouvernement et l'exercice d'une régence effectuée sur l'ensemble des États angevins, Jeanne de Laval, en revanche, n'appartenait qu'à la moyenne noblesse, ce qui témoigne d'un repli de René d'Anjou sur ses possessions françaises. En épousant Jeanne de Laval, René « fait preuve d'un réalisme politique distinct de celui de sa mère, Yolande d'Aragon, qui avait défendu l'expansion territoriale de la dynastie en négociant le mariage de son fils avec Isabelle de Lorraine » (p. 81). Cette inégalité de rang social entre les deux reines successives se lit aussi dans les responsabilités politiques qui leur furent confiées : Isabelle exerça en effet le gouvernement en Lorraine pendant la captivité de René en 1431, la lieutenance dans le royaume de Sicile de 1435 à 1438, puis la même charge en Provence, Anjou et Lorraine de 1440 à 1442, et ceci avec des pouvoirs très étendus (droits de justice, droit de grâce, possibilité de conclure des alliances) et une très grande liberté d'action. Ainsi, son rôle politique est allé bien au-delà « d'une lieutenance féminine comprise comme une gestion temporaire des territoires princiers » (p. 89), Isabelle suppléant le roi en fonction du contexte et des absences de son époux et étant pleinement associée au gouvernement. Jeanne de Laval ne bénéficie, elle, que d'un rôle plus traditionnel, même si l'auteure souligne qu'elle n'en incarne pas moins une réelle interlocutrice dotée d'une indéniable autonomie, notamment en ce qui concerne les terres relevant de sa seigneurie propre.

L'analyse de l'exercice du pouvoir resterait toutefois bien incomplète si n'étaient abordées les questions fiscales et c'est à Michel Hébert qu'il revient d'en faire l'étude très détaillée, certes dans le seul cadre de la Provence, mais dont les conclusions générales semblent, avec quelques précautions, pouvoir être étendues aux territoires dominés par René d'Anjou. Les exigences fiscales du souverain reposent en premier lieu sur les subsides des États ou des communautés qui passent de 35 000 florins par an au début du règne à 60 000 florins à la fin du règne, soit une augmentation de près de 70%. Mais René use aussi beaucoup des procédés d'anticipation et d'assignation des revenus, soit en paiement à des serviteurs, soit, de manière quasi systématique, à des banquiers d'Avignon. C'est ainsi qu'en 1439, les États de Provence ayant voté un subside de 50 000 florins pour soutenir la cause de René qui guerroyait dans le royaume de Naples, le roi, à court d'argent, choisit d'assigner par anticipation la totalité de cette somme à des banquiers avignonnais qui lui firent parvenir une lettre de change. À utiliser ce procédé, le roi y gagne certainement en efficacité et en rapidité mais il ne peut faire autrement que d'abandonner un pourcentage du prélèvement aux banquiers qui, eux, se révèlent gagnants sur tous les tableaux puisqu'ils exigent que chaque communauté soit responsable de sa quote-part. Ceci est cependant loin d'être le seul expédient fiscal auquel recourut René qui eut tendance à les multiplier au cours de son règne : ainsi, la mise en place de droits de douane sur les marchandises entrant et sortant de Provence (1441) ou la grande opération de réforme de la justice (1447-1449) dissimulent mal leur véritable raison d'être fiscale puisque, dans les deux cas, les communautés purent en éviter les effets en échange d'une compensation financière. Tout ceci, comme le montre parfaitement Michel Hébert, fait partie d'une stratégie de contournement par rapport au consentement des États, ce qui est, notons-le, parfaitement conforme aux pratiques des princes français de cette période. Quant à Isabelle Mathieu, elle analyse le fonctionnement de la justice en Anjou mais le compte-rendu de sa thèse figurant sur ce site (I. Mathieu, *Les Justices seigneuriales en Anjou et dans le Maine à la fin du Moyen Âge*) dispensera de revenir plus en détail sur cette question.

- 3 Ces champs une fois explorés, il convenait de se pencher sur l'État princier à travers un examen des lieux, des institutions et du personnel utilisé par René. Cette revue de parcours débute par l'étude minutieuse du réseau défensif et des résidences princières dans le Barrois menée par Gérard Giuliano et Charles Kraemer. Le Barrois en effet bénéficiait d'un réseau défensif très serré d'enceintes urbaines et de maisons fortes sur lesquelles pouvait s'appuyer le duc de Bar dans une région où il fut en butte aux visées expansionnistes bourguignonnes (cf. la bataille de Bulgnéville où René fut fait prisonnier). Toutefois, ce contexte militaire n'empêcha pas l'édification de résidences princières d'autant, qu'en dehors du palais ducal de Nancy, c'est surtout dans le Barrois que René séjournait lorsqu'il se trouvait en Lorraine. Le roi n'y possédait pas moins de trois résidences urbaines (Bar-le-Duc, Pont-à-Mousson et Saint-Mihiel) et cinq résidences rurales qui conservèrent toujours leur caractère défensif et firent l'objet de divers aménagements et travaux d'embellissement. Ces mêmes lieux de pouvoir sont évidemment plus diversifiés dans cette capitale ducale que constitue Angers et dont François Comte précise ici la topographie. À partir de 1450 en effet, la présence fréquente de René à Angers entraîna un certain nombre de transformations institutionnelles qui métamorphosèrent les lieux liés à l'exercice du pouvoir : c'est ainsi que le château accueille en son sein une salle du conseil ducal et voit surtout naître, juste à l'extérieur de l'enceinte, le bâtiment accueillant la Chambre des Comptes achevé en 1456, et de nombreuses maisons canoniales, bien des conseillers ducaux étant par

ailleurs chanoines. Mais ces lieux de pouvoir sont aussi des lieux de représentation du pouvoir. De cette mise en scène, participe ainsi l'aménagement des lices utilisées pour les joutes célébrées à Angers entre 1452 et 1455 et dont la disposition s'accorde très bien avec celles décrites dans *Le livre des tournois*, rédigé à Angers vers 1462-1465 même si, en la matière, il convient de se garder de toute conclusion hâtive. Les établissements religieux participent eux aussi de cette présence affirmée du pouvoir : la cathédrale Saint-Maurice y joue un rôle de premier plan puisqu'elle accueille l'emplacement prévu pour la sépulture du roi et que le chapitre général de l'ordre du Croissant s'y réunit chaque année dans le transept méridional. Mais le duc marque aussi de son empreinte les couvents mendiants de la ville, à commencer par celui des Cordeliers où il finance la construction d'une chapelle dédiée à Bernardin de Sienne qui fut son confesseur et destinée à recueillir son cœur après son décès, sans oublier celui des Carmes dont il prend en charge une bonne partie des travaux, autant de lieux qui portent un décor héraldique à ses armes. En somme, François Comte décèle dans cette politique un certain effacement du rôle du château ducal au profit d'une multiplication de lieux de pouvoir mieux insérés au sein du tissu urbain. C'est peut-être une semblable évolution que l'on peut discerner à Tarascon et que retrace Claude Roux : René possède dans cette ville trois lieux dont les fonctions se complètent à savoir le château proprement dit – héritage de Louis II auquel René se contente d'apporter quelques aménagements dont les entrevous peints par Barthélémy d'Eyck –, le palais royal qui est le vrai lieu du pouvoir et de l'administration et enfin une maison de ville acquise en 1478, le tout en une unité de lieu très pratique pour le roi vieillissant. De manière plus générale, à l'échelle de la Provence, René paraît s'être surtout intéressé à ses résidences de plaisance dont le fameux jardin d'Aix créé en 1447 face au palais royal et doté d'un important logis, véritable « havre de fraîcheur, lieu de détente à l'abri des courtisans » (p. 198) et les bastides de Pérignanne acquise après 1470 et dotée d'une grande galerie de bois et d'un jeu de paume, et de Gardanne, achetée en 1454 pour 4000 francs et qui s'apparente, après de grands travaux de réaménagement, à un grand domaine agricole. Loin de se contenter de s'incarner en des lieux emblématiques, l'État princier repose aussi sur des institutions, bien mieux connues pour les domaines provençaux que pour les autres territoires angevins. Noël Coulet retrace ainsi ce que fut, sous René, la Chambre des Comptes de Provence que le roi dota en 1460 d'un « grand président », office dont le premier titulaire fut l'évêque de Marseille Nicolas Brancaccio tandis que Jean-Luc Bonnaud examine le fonctionnement de l'appareil administratif dans ce même comté, révélant ainsi une très forte détérioration de l'encadrement administratif local. C'est qu'en effet la Provence connut sous le règne de René une si forte croissance des aliénations du domaine comtal – notamment en raison de la multiplication des dons à des proches du roi – qu'elles en réduisirent quasiment à néant les revenus de certaines baillies et vigueries (ainsi de la viguerie de Brignoles dont les seuls revenus sont ceux liés à l'exercice de la justice en raison du don fait à Benoît de Auria, conseiller du roi en 1453). Ces aliénations s'accompagnèrent d'une contraction drastique des dépenses se résumant le plus souvent aux seuls salaires du juge et du clavaire et d'une diminution constante du travail des officiers qui délaissèrent plus fréquemment leurs tournées et négligèrent leurs tâches, ce dont se ressent la tenue de leurs comptes. Non sans discernement, Jean-Luc Bonnaud note que cette négligence est en réalité la conséquence de la sédentarisation de plus en plus forte des officiers locaux : en effet, nombre d'entre eux ont reçu leur office en cadeau du roi et à vie (alors que les offices étaient auparavant annuels) mais ne l'occupent pas, se contentant d'y nommer des

substitués. Ceux qui bénéficient de ces dons sont évidemment tous des proches du roi qui y voit un bon moyen d'attacher à sa personne des hommes de son entourage. Mais ce procédé était loin de n'avoir que des avantages : en effet, sa généralisation aboutit à faire des officiers des hommes de moins en moins bien contrôlés et eut pour conséquence un appareil administratif exsangue et des officiers de plus en plus absentéistes. Cette réflexion sur le gouvernement angevin en Provence est poursuivie par Thierry Pécout qui s'intéresse plus particulièrement au rôle tenu par les évêques. René d'Anjou put mener une politique de contrôle des nominations bénéficiales grâce à la bulle pontificale de 1447 et, en ce domaine, l'auteur souligne une certaine continuité, le roi utilisant les compétences des prélats comme diplomates et juristes et parvenant à placer ses fidèles au sein de l'épiscopat. Thierry Pécout n'en décèle pas moins une certaine évolution puisqu'il remarque qu'après 1449 la chancellerie échappe aux prélats et que l'on assiste désormais « plutôt à la promotion à l'épiscopat de serviteurs du roi » (p. 241). L'épiscopat devient dès lors un instrument de la gestion royale des offices et des rétributions et ce mouvement s'accompagne d'un effacement partiel des prélats au Conseil Royal. De cet épiscopat provençal, émergent quatre grandes figures de prélats, tous issus de terres non-provençales et qui se distinguent par les liens personnels et de confiance tissés avec le souverain, lesquels leur assurent une double promotion dans l'administration royale et dans l'épiscopat : le Napolitain Nicolas Brancaccio, le Breton Alain de Coëtivy, le Lorrain Jean Huet et l'Angevin Jean Alardeau. Si bien que ce n'est plus « l'évêque qui gouverne aux côtés du roi, mais le grand commis de la monarchie que le roi rémunère en lui confiant l'épiscopat » (p. 246).

- 4 Toute évocation de la figure de René d'Anjou serait toutefois incomplète si elle ne prenait en compte ces « ambitions lointaines » qui pesèrent sur la destinée du souverain. Jean-Christophe Cassard évoque cependant les relations de proximité entre les Angevins et les ducs de Bretagne, établissant un parallèle entre ces princes qui furent voisins, alliés et parents. Et ceux qui s'attendaient à ce qu'une large part des articles de cette partie soient consacrés à l'Italie devraient rester sur leur faim puisqu'elle n'apparaît ici qu'à travers l'étude des dynamiques sociales et politiques napolitaines menée par Giovanni Vitolo. La surprise vient plutôt de cet horizon tout aussi lointain mais plus méconnu que constitue la Hongrie grâce à l'examen du panégyrique de René d'Anjou composé par Janus Pannonius, élève du fameux Guarino de Vérone qui fut, entre autres, le traducteur de la *Géographie* de Strabon, si bien que Pannonius, en réalité, nous ramène à l'Italie. C'est en effet le patricien vénitien Jacopo Antonio Marcello qui passa commande en 1452 à l'humaniste hongrois de ce panégyrique de 1043 hexamètres afin de l'inciter à reconquérir Naples et peut-être aussi de ce poème de louanges à la gloire de Saint-Maurice que Pannonius composa. Il est bien difficile en revanche de parler véritablement d'ambitions en ce qui concerne l'horizon mythique que fut, aux yeux de René d'Anjou, Jérusalem, royaume dont il était pourtant nominalement le titulaire et dont il n'oublia pas de faire figurer les armes au sein de son écu. Jacques Paviot souligne à ce propos que René n'a jamais participé à aucune croisade et que son intérêt pour Jérusalem s'exprima surtout par le biais de ses dévotions aux reliques de la Vraie Croix : plus donc que l'Orient des croisades, c'est l'Orient exotique, celui des curiosités, qui apparaît à la cour du prince angevin, comme en atteste sa ménagerie.
- 5 Comment conclure ce portrait de René d'Anjou sinon par un retour assumé au champ culturel envisagé comme un moyen de gouvernement et un instrument du pouvoir ? En une analyse très savante, Laurent Hablot démontre que le souverain usa de son

emblématique comme d'un véritable outil de pouvoir qui lui permit à la fois de bâtir l'image d'un prince des lys, *alter ego* de Charles VII, et d'un prince chevalier à travers l'exaltation de la figure de Saint-Maurice et la création de l'Ordre du Croissant, dont on aurait aimé ici qu'il fasse l'objet d'une intervention spécifique dont aurait aisément pu s'acquitter Christian de Mérindol. Les conclusions de Jean-Michel Matz à propos de la bibliothèque de René d'Anjou sont en revanche quasiment inverses puisque l'auteur en vient même à douter que le roi ait véritablement possédé une bibliothèque si l'on entend par là une « collection de livres constituée avec continuité au cours de son existence et sous la forme d'un fond organisé et classé » (p. 340). Jean-Michel Matz en veut pour preuve l'absence de tout inventaire complet – si bien que l'on ne peut que reconstituer la « bibliothèque mentale » du roi – et le fait que les deux cents manuscrits connus (chiffre tout de même considérable) n'ont jamais constitué un fonds unique dûment classé mais ont au contraire été disséminés en divers lieux sans que ne soit créée une charge de garde de la librairie : en la matière René d'Anjou n'eut jamais son Gilles Mallet alors même que dans cette Italie si chère au roi la tendance était précisément à l'instauration de grandes bibliothèques princières. De même, l'auteur note que René ne mit pas sur pied de politique de conservation puisqu'il n'hésita pas à vendre ou à donner en cadeau certains de ses manuscrits. Sur les deux cents volumes environ dont on possède la trace, 80 sont de nature religieuse (Bible, patristique, théologie, philosophie), moins de dix sont des volumes de droit (surtout de droit canon) et une vingtaine sont des œuvres d'histoire ; mais Jean-Michel Matz note à ce propos que quasiment tous ces manuscrits sont ceux d'œuvres d'historiens romains (Salluste, Tite-Live, Quinte-Curce) sans que n'apparaisse dans ce fonds aucune chronique contemporaine, cette absence faisant écho à celle de toute commande historiographique de la part de René d'Anjou. Toutefois, cette collection princière est loin d'être dénuée de toute intention politique : le manuscrit de la *Passio Mauricii* adressé au roi par Jacopo Antonio Marcello doit le convaincre de s'allier avec Venise et les œuvres humanistes de Pétrarque ou de Dante sont aussi le reflet des ambitions italiennes de René. De manière plus générale, les relations du prince angevin avec le milieu intellectuel et culturel italien ont « un dessein politique fondamental : vaincu par les armes, René cherchait à résister par les lettres en entrant en rivalité avec son adversaire, Alphonse V » (p. 351). À ce souci, René semble avoir ajouté un goût très prononcé pour la géographie et la cosmographie dont témoignent ses manuscrits de Strabon et de Ptolémée. L'auteur remarque enfin que presque tous les manuscrits de René sont en latin et qu'il conçut sa collection comme le bien propre du prince et non comme une bibliothèque d'État : l'intérêt de René pour les livres ne dépasserait donc pas le stade d'un « refuge compensatoire » et sa collection est « davantage le témoin de l'échec de l'épopée des Angevins qu'un instrument de gouvernement au sens strict » (p. 351). Examinant en revanche les relations de René d'Anjou avec les communautés ecclésiastiques et les mettant en rapport avec le comportement des princes qui furent ses contemporains, Vincent Tabbagh ne note guère que quelques traits saillants : ainsi la volonté de promouvoir les saints traditionnels provençaux (Saintes Maries de la Mer et Marie Madeleine) dans les territoires angevins et une personnalité spirituelle plus tournée vers l'érémitisme et la pauvreté. Dans ce domaine comme en bien d'autres, René fut résolument un prince de son temps, même s'il bénéficia en 1480 de funérailles tout à fait exceptionnelles dont Murielle Gaude-Ferragu retrace l'ampleur et la complexité. René eut en effet droit à une triple sépulture au moment où ce procédé était déjà tombé en désuétude ; son corps fut l'objet d'une bataille homérique entre

Angevins et Provençaux et enfin ses funérailles furent orchestrées par Louis XI. De son vivant, René d'Anjou avait fait le choix de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers pour son corps – choix logique puisqu'il s'agissait de la nécropole angevine –, de la chapelle Saint-Bernardin de l'église des Mineurs d'Angers pour son cœur et de l'église des Carmes d'Aix pour ses entrailles. René étant mort en Provence, il fut tout d'abord inhumé à la cathédrale d'Aix avant que sa veuve, Jeanne de Laval, ne parvienne à faire rapatrier le corps en Anjou dans le plus grand secret, compte tenu de l'hostilité des Provençaux à ce transfert. Mais les funérailles qui furent alors célébrées avec une grande solennité diffèrent des autres funérailles princières : aucun membre de l'Hôtel n'y assista, pas plus que sa veuve ni son successeur qui était Louis XI et son cercueil fut porté par les membres de l'Université d'Angers. En outre, on exposa un mannequin de cire surmonté d'un dais, autant de symboles qui étaient normalement réservés aux rois et dont l'utilisation fut décidée par Louis XI en personne, le cœur de René bénéficiant également de cet insigne honneur que constituait l'emploi d'un dais et Louis XI donnant à cette cérémonie une ampleur exceptionnelle afin de mieux marquer l'incorporation des territoires angevins à la Couronne.

- 6 Au final, c'est bien un autre René qui surgit de cet ouvrage, non plus ce roi débonnaire imposé par une historiographie aujourd'hui largement dépassée mais un souverain qui fut aussi prince de son temps et tenta de se débattre avec les multiples problèmes posés par un État angevin qui n'était somme toute qu'un *Kumulativreich* comme l'explique Patrick Gilli dans sa conclusion, un État composite marqué par ses discontinuités territoriales et « des faiblesses de structure hybridées par des innovations d'urgence » (p. 394) que le roi René tenta de surmonter avec les outils mis à sa disposition.